

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 22 janvier 2015

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 4

DÉCISION N° 7778/DEF/DCSCA/SD_M/BFIN

portant création d'une sous-trésorerie militaire au sein de la frégate multimissions « NORMANDIE », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.

Du 23 décembre 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « finances »*.

DÉCISION N° 7778/DEF/DCSCA/SD_M/BFIN portant création d'une sous-trésorerie militaire au sein de la frégate multimissions « NORMANDIE », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.

Du 23 décembre 2014

NOR D E F E 1 4 5 2 4 8 7 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 513.2.2

Référence de publication : BOC n° 3 du 22 janvier 2015, texte 4.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu la décision n° 2164/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense,

Décide :

Art. 1er. Il est décidé de créer une sous-trésorerie au sein de la frégate multimissions « NORMANDIE » rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de base de défense (GSBdD) de Brest-Lorient.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Ivan SUZANNE.